



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LARAGNAIS

Arrêté préfectoral du 31 décembre 1994

### REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12/10/09 PROCES VERBAL

Le douze octobre deux mille neuf, à vingt heures trente, le Conseil de Communauté dûment convoqué le six octobre deux mille neuf, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Auguste TRUPHEME, Président de la CCL.

**Nombre de membre en exercice : 24**

**Nombre de présents : 24**

**Secrétaire de séance : Michèle MAFFREN**

#### Présents :

- *Eyguians* : Monique ROUY, Jacques ROUY, Richard GIRERD (suppléant de Stéphanie BOUVIER)
- *Laragne-Montéglin* : Michèle MAFFREN, Jean-Paul JOUVE, Jean-Michel REYNIER, Auguste TRUPHEME, Stéphane CHOC, Dominique MICHELENA (suppléante de Martine MEISSIMILLY)
- *Lazer* : Patricia MORHET-RICHAUD, Brigitte LACROIX, Josiane GELPY
- *Le Poët* : Pierre FAY, Alain MONTAY, Jean-Marie TROCCHI
- *Monétier Allemont* : Joëlle FIGARELLA, Henri MEVOLHON, Henri Philippe MEVOLHON
- *Upaix* : Charles AILLAUD, Paul VOLTO, Jean CHEVALLET
- *Ventavon* : Roger FEBVRE, Régis ROUMIEU, Gérard BEYNET (suppléant de Christian CHAUVIN)

→ *Le procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 09/09/09 a été approuvé à l'unanimité.*

#### Ordre du jour :

- Présentation de la CFAS
- Présentation du forum électronique destiné aux élus
- Projet de SIG mutualisé à l'échelle du Pays Sisteronais Buëch
- INTERREG ALCOTRA R2D2 / Désignation d'un élu référent
- ZA des Grandes Blaches / Demande d'autorisation de défrichement
- ZA des Grandes Blaches / Permis d'aménager
- Etude de structuration de l'urbanisation sur les 7 communes de la CCL / Convention de mandat et demande de subventions
- Etude pour la mise en place d'une OPAH / Demande de subventions
- Mise en sécurité des accès de la déchetterie intercommunale / Demande de subventions
- Acquisition de défibrillateurs / Demande de subventions
- Questions diverses

## **1. Présentation de la CFAS**

*Intervention de Valérie ROSSI, Directrice de la Commission du Film des Alpes du Sud*

La Commission du Film des Alpes du Sud (CFAS), créée le 6 janvier 2003, est une association bi-départementale soutenue par les Conseils Généraux des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes. Elle est affiliée à la Commission Régionale du Film PACA et membre du réseau (et du Conseil d'Administration) de Film France dont le but est de développer les tournages en France.

La CFAS coordonne l'action de 2 bureaux : l'un basé à Digne les Bains et l'autre basé à Gap. L'association est présidée par M. Jean-Pierre JANCO

Sa mission est :

- d'accueillir des tournages de film dans les Hautes-Alpes et les Alpes-de-Haute-Provence ;
- d'aider gratuitement les équipes cinématographiques en facilitant le repérage des lieux, en proposant des décors, en obtenant des autorisations de tournage, etc...
- de proposer des fichiers de professionnels du cinéma, de prestataires de services, et d'athlètes de haut niveaux spécialisés dans les sports extrêmes et la pratique de prises de vue à risque.

La CFAS participe ainsi au développement économique local et au maintien de l'emploi. Elle assure également la promotion du tourisme et la mise en valeur de l'image des Alpes du Sud. A ce titre, elle est membre du Comité Départemental du Tourisme des Hautes-Alpes depuis 2006.

Le personnel de la CFAS se compose d'une directrice à temps complet et d'une assistante à temps partiel.

La CFAS reçoit par Internet les demandes de tournage (recherche de décors, d'hébergement, etc...) et s'appuie sur un réseau de partenaires locaux (mairies, communautés de communes, offices de tourisme, associations, etc...) pour répondre aux attentes des professionnels du cinéma.

De plus, l'association participe régulièrement à des salons nationaux et internationaux.

En 2008, la CFAS a répondu à 52 demandes de tournages dont 11 ont effectivement abouti (1 publicité, 3 longs métrages, 3 courts métrages, 2 documentaires, 1 fiction TV et 1 programme de flux / émission TV).

Afin de renforcer son partenariat avec les communes et les communautés de communes la CFAS souhaiterait pouvoir disposer d'un correspondant identifié par collectivité : c'est à ce correspondant que seront envoyées les différentes demandes (recherches de décors, d'hébergements, etc...).

Les communes sont également invitées à transmettre à la CFAS les coordonnées de personnes qui souhaiteraient être répertoriées dans le fichier des techniciens (fichier susceptible d'être transmis aux équipes de production) ou qui aimeraient pouvoir faire de la figuration dans les films en tournage.

Enfin, l'association a commencé à constituer une photothèque qu'elle souhaiterait pouvoir enrichir. Toutes les photos de paysages, bâtiments, sites particuliers, peuvent lui être transmises sous réserve qu'elles soient libres de droit.

## **2. Présentation du forum électronique destiné aux élus**

*Intervention de Cyril CAYUELA, médiateur informatique à la CCL*

A la demande du Bureau de la CCL, Cyril CAYUELA a construit un forum électronique à l'attention des conseillers communautaires. Ce forum est un site d'échange sur Internet.

Il comprend des groupes de discussion correspondant aux différentes commissions de travail de la CCL, et permet également à chaque élu qui le souhaite de lancer une discussion sur n'importe quel sujet.

## **3. Projet de SIG mutualisé à l'échelle du Pays Sisteronais Buëch**

*Votants : 24 - Suffrages exprimés : 14 (5 voix pour, 9 voix contre et 10 abstentions)*

Le Pays Sisteronais Buëch étudie la mise en place d'un Système d'Information Géographique à l'échelle de son territoire. Le SIG est un système informatique permettant, à partir de diverses sources, de rassembler et d'organiser, de gérer, d'analyser et de combiner, d'élaborer et de présenter des informations localisées géographiquement, contribuant notamment à la gestion de l'espace.

Le projet a été présenté au Conseil Communautaire lors de sa réunion du 8 juillet 2009.

Il s'agit de réunir sur un serveur informatique toutes les données géographiques des 83 communes du Pays Sisteronais Buëch (cadastre et réseaux notamment). Ces données seront accessibles aux communes et aux EPCI via un site Internet dédié. Ce projet suppose que le Pays recrute un géomaticien dont le poste pourrait être subventionné pendant 3 ans.

Deux solutions sont envisageables pour l'équipement : acquérir un serveur informatique interne pour les collectivités membres du Pays ou héberger le SIG sur un serveur externe existant. Une comparaison des coûts est en faveur de la deuxième solution : 3,16 € par habitant et par an au maximum pour le serveur interne contre 2,80 € par habitant et par an pour le serveur hébergé.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de ne pas engager la Communauté de Communes dans ce projet et de ne pas participer à son financement.

## **4. INTERREG ALCOTRA R2D2 / Désignation d'un élu référent**

*Votants : 24 - Suffrages exprimés : 24 (24 voix pour)*

Le Pays Sisteronais Buëch a déposé une candidature au programme de coopération européen INTERREG-ALCOTRA en partenariat avec des collectivités italiennes.

Le projet intitulé «Riduzione e Raccolta : Déchets de Demain » (R2D2) a pour objectif l'amélioration des capacités de régulation des déchets.

Ce projet a été retenu par les instances européennes le 4 août 2009.

Un Comité de Pilotage doit être mise en place pour le suivi du programme.

Le Pays demande donc à chaque communauté de communes de désigner un élu référent qui participera aux réunions de ce Comité de Pilotage.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire désigne à l'unanimité Pierre FAY, délégué titulaire et Patricia MORHET RICHAUD, déléguée suppléante de la CCL pour le suivi du programme INTERREG ALCOTRA R2D2.

## **5. ZA des Grandes Blaches / Demande d'autorisation de défrichement**

*Votants : 24 - Suffrages exprimés : 24 (24 voix pour)*

Dans le cadre de la préparation de l'aménagement de la future zone d'activités des Grandes Blaches, il est nécessaire de déposer auprès des services de la DDAF une demande

d'autorisation de défrichage des parcelles cadastrées section A n° 897 et 1393 représentant une superficie totale de 19.224 m<sup>2</sup> (parcelles récemment achetées à MM. LULEDJIAN et LEAUTIER).

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise le Président à déposer cette demande d'autorisation de défrichage et à signer tous les documents s'y rapportant.

#### **6. ZA des Grandes Blaches / Permis d'aménager**

*Votants : 24 - Suffrages exprimés : 24 (24 voix pour)*

Le dossier de demande de permis d'aménager nécessaire pour la zone d'activités des Grandes Blaches va être préparé dans les semaines qui viennent par les services de la CCL. Le dépôt du dossier est programmé fin novembre 2009, pour une délivrance du permis en février 2010.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise le Président à déposer cette demande de permis d'aménager et à signer tous les documents s'y rapportant.

#### **7. Etude de structuration de l'urbanisation sur les 7 communes de la CCL / Convention de mandat et demande de subventions**

*Votants : 24 - Suffrages exprimés : 20 (20 voix pour et 4 abstentions)*

Le diagnostic réalisé dans le cadre du Programme d'Aménagement Solidaire montre que les 7 communes de la CCL vont être confrontées à court ou moyen terme au développement urbain de leur territoire. De ce fait, pour 2010, le Bureau de la CCL propose d'engager une étude sur chaque secteur de développement pressenti afin de permettre aux communes de prévoir et maîtriser les formes et les fonctions urbaines de leurs nouveaux quartiers (densité, mixité dans l'habitat, espaces publics de qualité, etc...). Le déroulement conjoint de ces études sous maîtrise d'ouvrage déléguée à la CCL permettra une cohérence des résultats à l'échelle intercommunale.

Le coût de cette opération est estimé à 150.000 € HT (soit 21.428 € HT par commune).

Cette étude peut être subventionnée de la façon suivante :

• Département des Hautes-Alpes (10 %) :	15.000 €
• Région PACA (50 %) :	75.000 €
• Europe / FEDER (20 %) :	30.000 €
• Autofinancement (20 %) :	<u>30.000 €</u>
TOTAL HT	150.000 €

La CCL refacturera à chaque commune concernée le montant de la prestation effectuée pour elle en fonction des dépenses réellement réalisées, déduction faite des subventions obtenues.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- autorise le Président à signer une convention de mandat avec chacune des 7 communes de la CCL pour la réalisation d'une étude de structuration du développement urbain dans les secteurs à enjeux ;
- sollicite l'Europe (dans le cadre du FEDER), la Région PACA (dans le cadre du PAS) et le Département des Hautes-Alpes (dans le cadre des PIL 2010) pour l'octroi des subventions mentionnées au plan de financement de l'opération.

## **8. Etude pour la mise en place d'une OPAH / Demande de subventions**

*Votants : 24 - Suffrages exprimés : 23 (23 voix pour et 1 abstention)*

Pour 2010, le Bureau de la CCL propose d'engager une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). L'objectif est de créer des conditions favorables pouvant inciter des propriétaires ou des investisseurs à s'engager dans la réhabilitation ou dans l'amélioration de logements existants.

Une OPAH se déroule en 3 phases :

- une phase diagnostic qui recense les dysfonctionnements rencontrés sur le territoire (problèmes urbains et sociaux, état du bâti, etc...) ainsi que ses atouts ;
- une étude pré-opérationnelle qui préconise les solutions à apporter aux dysfonctionnements soulevés lors du diagnostic et définit les objectifs qualitatifs et quantitatifs à mettre en œuvre ;
- enfin l'OPAH proprement dite, instaurée pour une durée déterminée (3 à 5 ans) pendant laquelle des actions vont être conduites pour améliorer les conditions d'habitat sur le territoire.

Le coût de cette étude est estimé à 70.000 € HT : 20.000 € pour le diagnostic et 50.000 € pour l'étude pré-opérationnelle.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

➤ pour le diagnostic :

• Région (80 %) :	16.000 €
• Autofinancement CCL (20 %) :	<u>4.000 €</u>
TOTAL HT	20.000 €

➤ pour l'étude pré-opérationnelle :

• ANAH (50 %) :	25.000 €
• Région (15 %) :	7.500 €
• Département (15 %) :	7.500 €
• Autofinancement CCL (20 %) :	<u>10.000 €</u>
TOTAL HT	50.000 €

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve la réalisation d'une étude OPAH sur le territoire de la CCL et sollicite les subventions de l'ANAH, de la Région PACA (dans le cadre du PAS) et du Département des Hautes-Alpes (dans le cadre des PIL 2010) conformément au plan de financement de l'opération.

## **9. Mise en sécurité des accès de la déchetterie intercommunale / Demande de subventions**

*Votants : 24 - Suffrages exprimés : 24 (24 voix pour)*

Par délibération en date du 16 février 2009, le Conseil Communautaire a validé la réalisation de travaux de mise en sécurité des accès de la déchetterie (installation d'un portail automatique coulissant et d'une barrière levante) pour un montant de 15.000 € HT. Cette opération a été inscrite par voie d'avenant au Contrat de Territoire signé avec le Département des Hautes-Alpes. L'installation d'un portail automatique et d'une clôture est prévue d'ici la fin de l'année.

Le Bureau de la CCL propose de réaliser début 2010 des travaux complémentaires de mise en sécurité (installation d'une clôture rigide et d'un portail vers la plateforme de compostage) pour un montant prévisionnel de 13.500 €.

Au total le coût de l'opération de mise en sécurité des accès de la déchetterie s'élève donc à 28.500 €.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

► pour la phase 1 :

• Département (50 %) :	16.000 €
• Autofinancement CCL (20 %) :	<u>4.000 €</u>
TOTAL HT	15.000 €

► pour la phase 2 :

• Etat / DGE 2010 (30 %) :	4.050 €
• Département (50 %) :	<u>6.750 €</u>
• Autofinancement CCL (20 %) :	13.500 €

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve la réalisation de cette opération et sollicite des subventions du Département des Hautes-Alpes (dans le cadre des PIL 2010) et de l'Etat (au titre de la DGE 2010 pour la deuxième phase de travaux).

## **10. Acquisition de défibrillateurs / Demande de subventions**

Un défibrillateur est un appareil qui permet à quiconque de porter rapidement secours à une personne en situation d'arrêt cardiaque.

En 2010, le Bureau de la CCL propose d'installer des défibrillateurs sur le territoire de la Communauté de Communes : 2 sur la commune de Laragne Montéglin, 1 dans chacune des 6 autres communes de la CCL et 1 qui sera prêté aux associations par la CCL lors de l'organisation d'événements.

Le coût de cette opération est estimé à 14.000 € HT

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve cette opération et sollicite les subventions les plus élevées possibles de la part du Département des Hautes-Alpes dans le cadre des PIL 2010.

## **11. Questions diverses**

### **→ Constitution de groupes de travail pour faire suite à la réunion-débat sur l'intercommunalité du 16/09/09**

Le Président rappelle à l'Assemblée que lors de la réunion-débat sur l'intercommunalité du 16 septembre 2009, il a été proposé de mettre en place des groupes de travail afin d'approfondir la réflexion sur les compétences de la CCL.

Monique ROUY suggère que Paul VOLTO pilote cette commission dans la mesure où il a déjà dégagé des pistes de travail sur l'évolution éventuelle des compétences intercommunales. Paul VOLTO accepte cette mission.

### **→ Location du cinéma pour la projection du film « Home »**

Le Président indique que dans le cadre de la Semaine du Tri qui aura lieu du 21 au 29 novembre 2009, l'Espace Infos Energie propose d'organiser une projection gratuite du film « Home » de Yann ARTHUS-BERTRAND. Il s'agit d'un documentaire sur l'état de la Terre vue du ciel, qui montre la pression que l'homme fait subir à l'environnement et les conséquences que cela entraîne sur le changement climatique.

La commission environnement suggère que cette projection soit organisée le mardi 24 novembre 2009 en soirée au cinéma le Regain de Laragne Montéglin.

Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité (moins 2 abstentions) la location de la salle de cinéma pour la projection du film « Home » le 24 novembre 2009 à l'occasion de la Semaine du Tri.